

Bénin : sale temps pour l'Etat et les opérateurs économiques

(Syfia-Bénin) Pays de transit au budget essentiellement fiscal, le Bénin est largement tributaire de ses échanges avec le Nigeria voisin. Depuis que ce dernier rejette certaines marchandises importées du marché international à partir du port de Cotonou, l'économie béninoise affiche grise mine.

Une centaine de camions appartenant à des opérateurs économiques sont en stationnement depuis des mois à Kraké Plage, une localité béninoise frontalière du Nigeria. Ils sont pour la plupart chargés d'huiles végétales, de boissons, de pneumatiques..., des marchandises d'origine européenne, américaine et asiatique débarquées au port de Cotonou, la métropole béninoise. Ces produits figurent, depuis mai 2003, sur la liste des 46 articles interdits d'entrée au Nigeria. « *Les agents de sécurité nigériens sont devenus plus stricts dans le respect des directives de leur gouvernement* », constate Sébastien Adjavon, un importateur de produits carnés.

La décision du Nigeria de renforcer son contrôle douanier est intervenue en août 2003, quand il accusait le Bénin de servir de base arrière à des malfrats qui opèrent sur son territoire. Cela a conduit le président nigérian Olusegun Obasanjo et son homologue béninois Mathieu Kérékou à signer le 14 du même mois un mémorandum qui les engage à coopérer dans la lutte contre l'insécurité et la contrebande frontalières. « *Nous sommes prêts à accepter les produits fabriqués au Bénin. Mais nous ne pouvons pas faire du Nigeria un dépotoir en prenant du blé, des tissus, des eaux minérales ou produits congelés importés d'ailleurs* », a par ailleurs déclaré en substance Obasanjo, lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques béninois en avril dernier à Cotonou.

Pour ceux-ci, le durcissement du contrôle douanier marque un tournant dans la série de mesures souvent prises par le Nigeria pour protéger son marché intérieur des produits étrangers généralement de bas de gamme et moins chers, importés par fraude à partir du Bénin. Selon le Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (Lares), un centre d'étude privé sur les échanges transfrontaliers, au moins 75% des marchandises, débarquées arrivées en principe au port de Cotonou en régime de consommation interne, sont ré-exportées vers le marché nigérian, fort de 130 millions de consommateurs. Le Bénin, pays de transit au budget essentiellement fiscal, a toujours tiré profit de ces transactions informelles avec son voisin de l'est. De même, des opérateurs ont bâti leur fortune sur ces activités que le Dr 'agro-économiste Bio Goura Soulé, coordonnateur du Lares, appelle « *contrebande officielle qualifiée pudiquement de commerce de ré-exportation* ».

Jusqu'en août 2003, les hommes d'affaires ont toujours su contourner le dispositif protectionniste nigérian. Qu'il s'agisse, comme à partir de 1985, -1995, d'embargo sur l'importation de riz, de blé et de farine de blé friperies et de farine de blé ou de relèvement prohibitif des droits de douane sur le vin, le tabac et les cigarettes, les commerçants réussissaient à faire entrer leurs marchandises, aidés de part et d'autre par des forces de l'ordre corrompus. Mais depuis plus d'un an, rares sont ceux qui y parviennent. « *Quand les agents de sécurité nigériens tombent sur des marchandises prohibées, ils les détruisent et soumettent le contrevenant à de fortes amendes* », témoigne un transporteur, rencontré à Porto-Novo, la capitale béninoise.

Sortir de l'informel. «*Nous n'avons pas prévu cette crise, déplore Jean-Baptiste Satchivi, importateur de produits alimentaires. Avant, j'importais par mois 100 containers [entre 2400 et 2700 tonnes, Ndlr]. Depuis peu ~~Maintenant~~, j'en suis réduit à 20, puis à 15*». Sébastien Adjavon renchérit : « *De plus de 5000 tonnes par mois en 2003, nos importations sont passées à 2500 tonnes cette année, soit une chute d'environ 50% ~~e près de 60%~~*». Selon le ministre des finances, les recettes douanières ont enregistré un gap de 17 milliards de F cfa (environ 26 millions d'euros) rien qu'au premier trimestre de 2004.

« *Actuellement, il faut s'attendre à un manque à gagner de 30 à 35 milliards de F cfa pour l'Etat [45 à 53 millions d'euros], calcule Soulé Bio Goura. Toute fraude frontalière cessante, on pourrait en arriver à des pertes de 60 à 75 milliards de F cfa par an [91 à 114 millions d'euros], ce qui correspondrait à au moins 40 % de nos recettes annuelles*». Malgré les démentis des pouvoirs publics, des rumeurs persistantes font état de cessation imminente ~~de dans le~~ paiement des salaires. «*L'Etat s'efforce de maîtriser la matière imposable grâce à un nouveau logiciel qui permet de mieux gérer la procédure de dédouanement et d'augmenter les recettes*», confie Marcellin Zannou, porte-parole de la douane. « *Il nous faut passer de l'Etat spécialisé dans l'informel à une véritable économie de services tournée vers l'immense marché nigérian, préconise pour sa part le Dr Bio Goura. Cela passe par la création des industries, le renforcement ~~développement~~ des capacités des opérateurs économiques, et l'mélioration ~~acquisition~~ de la compétitivité des secteurs productifs de l'économie nationale ».*

Christian G. Roko